



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0321

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et divers sites - Autorisation de signer les avenants n°2 aux marchés n° 11 106 à 11 118 et n° 11 120 à 11 128 après avenants de transfert partiel des marchés à la Métropole de Lyon

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0321**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et divers sites - Autorisation de signer les avenants n°2 aux marchés n° 11 106 à 11 118 et n° 11 120 à 11 128 après avenants de transfert partiel des marchés à la Métropole de Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 007 du 22 avril 2011, l'Assemblée départementale du Conseil général du Rhône a autorisé la signature de 22 marchés publics de fourniture et installation d'équipements pour les collèges publics et divers du Département du Rhône.

Ces marchés sont des marchés à bons de commande et ne comportent ni de montant minimum ni de maximum, en application de l'article 77 du code des marchés publics. Ils ont été notifiés sous les numéros et entreprises suivantes :

- Lot 1 : mobilier scolaire, notifié sous le numéro 11 106 le 22 août 2011 à l'entreprise Simire, pour un montant estimatif de 300 000 € HT,
- Lot 2 : mobilier administratif, d'accueil et de réunion, notifié sous le numéro 11 107 le 22 août 2011 à l'entreprise Souvignet, pour un montant estimatif de 150 000 € HT,
- Lot 3 : mobilier de centre de documentation et d'information, notifié sous le numéro 11 108 le 23 août 2011 à l'entreprise SARL Denis Papin Collectivités, pour un montant estimatif de 100 000 € HT,
- Lot 4 : mobilier de restauration, notifié sous le numéro 11 109 le 22 août 2011 à l'entreprise Simire, pour un montant estimatif de 60 000 € HT,
- Lot 5 : armoires vestiaires et casiers, notifié sous le numéro 11 110 le 22 août 2011 à l'entreprise Acial, pour un montant estimatif de 40 000 € HT,
- Lot 6 : mobilier et matériel d'infirmerie, notifié sous le numéro 11 111 le 23 août 2011 à l'entreprise l'Intégrale d'Agencement, pour un montant estimatif de 20 000 € HT,
- Lot 7 : matériel de musique, notifié sous le numéro 11 112 le 22 août 2011 à l'entreprise Éditions Musicales Lugdivine, pour un montant estimatif de 8 000 € HT,
- Lot 8 : matériel pédagogique et mobilier de sciences, notifié sous le numéro 11 113 le 23 août 2011 à l'entreprise Sonodis, pour un montant estimatif de 150 000 € HT,
- Lot 9 : matériel pédagogique de technologie, notifié sous le numéro 11 114 le 22 août 2011 à l'entreprise Jeulin, pour un montant estimatif de 150 000 € HT,
- Lot 10 : matériel de sport, notifié sous le numéro 11 115 le 22 août 2011 à l'entreprise Casal Sport, pour un montant estimatif de 70 000 € HT,
- Lot 11 : matériel de nettoyage, notifié sous le numéro 11 116 le 22 août 2011 à l'entreprise Prodim, pour un montant estimatif de 40 000 € HT,
- Lot 13 : mobilier d'atelier, de rangement et d'archivage, notifié sous le numéro 11 117 le 22 août 2011 à l'entreprise Actiwork, pour un montant estimatif de 30 000 € HT,
- Lot 14 : matériel de protection incendie, notifié sous le numéro 11 118 le 22 août 2011 à l'entreprise Desautel, pour un montant estimatif de 20 000 € HT,
- Lot 16 : mobilier et matériel divers, notifié sous le numéro 11 120 le 23 août 2011 à l'entreprise l'Intégrale d'Agencement, pour un montant estimatif de 40 000 € HT,
- Lot 17 : matériel de cuisine - petit matériel, notifié sous le numéro 11 121 le 23 août 2011 à l'entreprise Chomette Favor, pour un montant estimatif de 30 000 € HT,

- Lot 18 : matériel de cuisine - cuisson horizontale, notifié sous le numéro 11 122 le 22 août 2011 à l'entreprise Cuny Professionnel, pour un montant estimatif de 90 000 € HT,
- Lot 19 : matériel de cuisine - cuisson verticale, notifié sous le numéro 11 123 le 22 août 2011 à l'entreprise Cuny Professionnel, pour un montant estimatif de 45 000 € HT,
- Lot 20 : matériel de cuisine - préparation, notifié sous le numéro 11 124 le 22 août 2011 à l'entreprise Cuny Professionnel, pour un montant estimatif de 20 000 € HT,
- Lot 21 : matériel de cuisine - matériel frigorifique, notifié sous le numéro 11 125 le 23 août 2011 à l'entreprise Cuny Professionnel, pour un montant estimatif de 25 000 € HT,
- Lot 22 : matériel de cuisine - self, notifié sous le numéro 11 126 le 22 août 2011 à l'entreprise Cuny Professionnel, pour un montant estimatif de 70 000 € HT,
- Lot 23 : matériel et mobilier inox, notifié sous le numéro 11 127 le 22 août 2011 à l'entreprise Cuny Professionnel, pour un montant estimatif de 20 000 € HT,
- Lot 24 : matériel de laverie-vaisselle, notifié sous le numéro 11 128 le 12 août 2011 au groupement solidaire Hobart / SNC / Agma, pour un montant estimatif de 100 000 € HT.

Conformément à l'article 26 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), à compter du 1er janvier 2015, il est créé une nouvelle collectivité territoriale dénommée la Métropole de Lyon.

A compter du 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon exerce sur son territoire les compétences dévolues auparavant au Département.

La loi susvisée, portant création de la Métropole, prévoit le transfert de droit à la Métropole, à compter du 1er janvier 2015, des contrats nécessaires à l'exercice de ses compétences.

Les marchés visés en objet, initialement conclus par le Département du Rhône, comportent des prestations qui, à compter du 1er janvier 2015, seront effectuées pour partie pour le compte du Département du Rhône et pour partie pour le compte de la Métropole de Lyon (au titre des compétences qui lui sont transférées par le Département du Rhône). Ces prestations ont fait l'objet d'avenant de transfert partiel à la Métropole de Lyon.

Les marchés prennent fin aux dates énoncées ci-après et nécessitent d'être relancés afin d'assurer les besoins des différents collèges présents sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Les marchés suivants se terminent le 21 août 2015 : n° 11 106, 11 107, 11 109, 11 110, 11 112, 11 114, 11 115, 11 116, 11 117, 11 118, 11 122, 11 123, 11 124, 11 126, 11 127.

Les marchés suivants se terminent le 22 août 2015 : n° 11 108, 11 111, 11 113, 11 120, 11 121, 11 125.

Le marché n° 11 128 se termine le 11 août 2015.

Cependant, la procédure d'appel d'offres ne peut être réalisée jusqu'à son terme avant la fin des marchés en cours.

Ainsi, les avenants objets de cette délibération prolongent la durée des marchés de 4 mois et 10 jours pour les marchés n°11 106 à 11 118 et n° 11 120 à 11 127 et de 4 mois et 20 jours pour le marché n° 11 128 afin d'assurer la continuité du service public, dans l'attente de la notification des prochains marchés.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président du Conseil de la Métropole à signer lesdits avenants, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve les avenants n°2 aux marchés n° 11 106 à 11 118 et n° 11 120 à 11 128, conclus pour la fourniture et l'installation d'équipements pour les collèges publics et divers sites.

Ces avenants prolongent la durée des marchés de 4 mois et 10 jours pour les marchés n° 11 106 à 11 118 et n° 11 120 à 11 127 et de 4 mois et 20 jours pour le marché n° 11 128.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - La dépense correspondante sera imputée au budget principal de la Métropole de Lyon - exercice 2015 - Programme P34 "Éducation".

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.